

Comment prioriser la rénovation des bâtiments communaux ?

Evaluer - Décider - Programmer



VISIO-
CONFÉRENCE

8 décembre 2023

10h - 11h30

 **Gironde**
c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

 **Alec**

AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
MÉTROPOLE BORDELAISE ET GIRONDE

Comment prioriser la rénovation des bâtiments communaux ?

Evaluer - Décider - Programmer



Public Elus et nouveaux élus, techniciens des collectivités territoriales	Prérequis Aucun	En collaboration avec Agence locale de l'énergie et du climat (Alec)
Date 8 décembre 2023	Méthode pédagogique Séance de formation en visioconférence avec exposés théoriques et échanges avec les participants.	
Durée 1h30 (10h-11h30)	Livrable Diaporama projeté avec toutes les références	
Tarif gratuit	Places limitées 30 participants	VISIOCONFÉRENCE

Objectifs de la formation :

- / Présenter une méthode pour établir un diagnostic du patrimoine bâti en étudiant : les dépenses énergétiques et d'entretien, la valeur architecturale et patrimoniale, l'état du bâtiment et ses possibilités d'évolution, les usages, les besoins présents et à venir (usages, mobilité, centralité, proximité, etc.).
- / Expliquer en quoi cette analyse permet de prioriser les actions à mener sur le patrimoine bâti.
- / Identifier des bâtiments dont la rénovation (architecturale ou thermique) s'avère nécessaire et pertinente et ceux dont la revente permettra de financer des travaux.

Contenu de la formation :

Cette formation permet de présenter une méthode d'évaluation et de priorisation de la rénovation du parc bâti communal et/ou intercommunal. Cette dernière s'appuie principalement sur les performances énergétiques.

Suite à cette présentation, le CAUE de la Gironde en partenariat avec l'Alec accompagne les collectivités volontaires pour passer à la phase opérationnelle de la méthode.

Référents pédagogiques du CAUE :

Ophélie Lepeyre, architecte-conseiller, spécialiste en maîtrise de l'énergie
Stanislas Robert, architecte-conseiller
Claire Garnier, urbaniste - responsable de formation

Programme

10 h **S'interroger sur l'ensemble du patrimoine bâti de la commune pour prioriser les actions à mener**

**/ Le Schéma Directeur Rénovation : Qu'est-ce que c'est ?
Comment ? Pourquoi ? Pour qui ?**

/ Les étapes du Schéma Directeur de Rénovation

**/ Comment procéder pour mettre en place la démarche ?
Exemple de l'étude sur la commune de St Gervais**

Énergie vs Architecture

/ Rappel des fondamentaux

/ Exemple de rénovation

Inscription



M. Mme

Nom.....

Prénom.....

Organisme.....

Fonction.....

Adresse.....

Code postal Ville.....

Téléphone.....

E-mail

Je souhaite recevoir les informations du CAUE de la Gironde par e-mail.

Je m'inscris à la visioconférence du 8 décembre 2023

Je souhaite recevoir une attestation de présence

Réponse souhaitée avant le 1^{er} décembre 2023

Merci de remplir un bulletin d'inscription par personne et de le retourner au CAUE

(places limitées à 30 personnes) :

/ Sur le site internet :

<https://framaforms.org/inscription-a-la-formation-caue-33-comment-prioriser-la-renovation-des-batiments-communiaux-evaluer>

/ Par courriel : formation@cauegironde.com

/ Par courrier : 283 rue d'Ornano 33000 Bordeaux

N° d'agrément 72 33 04465 33

Dans le cadre de l'application du RGPD, vos informations personnelles recueillies ci-dessus sont destinées à vous identifier dans le cadre de l'autorisation du droit à l'image, exceptée l'adresse e-mail qui sert à la communication d'informations et d'actualités du CAUE 33, si vous en avez fait la demande ci-dessus également. Vos données sont strictement réservées à l'usage du CAUE, en aucun cas elles ne sont divulguées à des tiers ou partenaires du CAUE 33. Vous pouvez à tout moment nous faire la demande de suppression de votre adresse e-mail en envoyant un mail à contact@cauegironde.com.

Pour en savoir plus sur vos droits : <https://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles>